



Réf. Farde e-Assemblées : 2350712

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020

**Objet :** Asbl BRISSI - Brussel Internationale Solidariteit - Bruxelles Solidarité Internationale.- Modification des statuts.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Conseil communal du 20 décembre 2004 portant constitution de l'asbl BRISSI et l'approbation de ses statuts;

Considérant que l'asbl BRISSI est mandatée par la Ville de Bruxelles pour organiser et entreprendre des activités dans le cadre de la solidarité internationale, de la coopération au développement et des relations Nord-Sud de la Ville de Bruxelles en Belgique comme dans le monde entier;

Considérant la décision du Conseil Communal du 26 février 2018 d'approuver la modification des statuts conformément à la note de bonne gouvernance qui vise la diminution de la taille des organes de gestion des structures;

Considérant le nouveau code des sociétés et des associations et l'Arrête royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations;

Considérant que les modifications majeures proposées concernent essentiellement la précision de l'objet social avec une description des activités principales de l'asbl, une responsabilité étendue pour les administrateurs, la définition des différents quorums au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale et la démission de la receveuse de la Ville de Bruxelles en tant que membre de droit;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Les modifications statutaires et les nouveaux statuts coordonnés conformément au nouveau code des sociétés et des asbl sont approuvés.

Article 2 : La liste des membres actualisée pour information.

Annexes :

[Statuts modifiés BRISSI asbl FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

